

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Coupe de France des Rallyes VHC

Le 9^{ème} Rallye de Lorraine VHC, reprend en doubleur l'intégralité du règlement particulier du 66^{ème} Rallye de Lorraine, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

Ce règlement particulier complète les règles spécifiques VHC et le règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2021.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est le 14 /06/21 sous le numéro 30 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... en date du ...(date).....

PROGRAMME - HORAIRES

Idem 66^{ème} Rallye de Lorraine

1.1P. OFFICIELS

Idem 66^{ème} Rallye de Lorraine, sauf :

Directeur de course VHC :	LEVREY Jean Claude	Licence N° 88
Commissaire Technique :	Emile Tena	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 9^{ème} Rallye de Lorraine Vhc compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2021 – Coefficient 2
- Le Challenge des Rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2021

1.2P. VERIFICATIONS

Idem 66^{ème} Rallye de Lorraine

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au « 9^{ème} Rallye de Lorraine vhc » doit adresser au secrétariat du rallye, Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le **Lundi 7 septembre à minuit (cachet de la poste faisant foi).**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **8 voitures**, (135 maxi avec le rallye Vhc.)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **590€** + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est.
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1180 €** + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est.
- **Équipage complet Asac Lorrain, Asa Nancy et plus de 150 kms du départ : 520€** + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque établi à l'ordre de l'A.S.A.C. LORRAIN).

Les chèques seront encaissés à partir du vendredi 10 septembre

La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.

Les forfaits devront être déclarés **obligatoirement PAR ECRIT** au siège de l'ASA ou par mail à asac.comite@wanadoo.fr.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

La demande d'engagement devra également être accompagnée des documents suivants :

la photocopie des permis de conduire et licences sportives des deux membres de l'équipage # la photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture

la photocopie de la 1ère page du PTH de la voiture

des deux fiches d'enregistrement des équipements de sécurité

En cas de non présentation, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera de : 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye et de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue. Merci de votre compréhension.

Important : joindre impérativement la photocopie de la 1^{ère} page du PTH à votre demande d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - o Groupe 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).
La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en Justifier les raisons.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA, aux règles spécifiques VHC 2021 et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2021.

Sont autorisés les voitures à définition routière, des annexes K et J en vigueur pour les périodes de 1947 à 1990, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conforme aux Règles Spécifiques des Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA 2021.

4.3.1.2 Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification.

4.3.2P. Parcs d'assistance

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance ne sera autorisée qu'uniquement aux parcs d'assistance. Les concurrents devront respecter les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation. Des vérifications de respect de zones seront effectuées, toute infraction pouvant être sanctionnée.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera admis dans le parc. Il sera identifié par un autocollant distribué lors des vérifications administratives.

La vitesse des véhicules et des voitures dans les parcs d'assistance est limitée à 30 km/h.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le 9^{ème} **Rallye de Lorraine VHC** roule devant le 66^{ème} **Rallye de Lorraine** et effectue le même parcours que celui du 66^{ème} **Rallye de Lorraine**.

6.2P. RECONNAISSANCES.

Idem 66^{ème} **Rallye de Lorraine**

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques de la Coupe de France des Rallyes VHC 2021.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2020.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

10.1P. Prix en espèces :

10.2P. Coupes et Trophées :

Les prix aux concurrents seront distribués :

SCRATCH	1er	320 €.	+ 1 coupe
	2ème	140 €.	+ 1 coupe
	3ème	70 €.	+ 1 coupe

*La remise des prix se déroulera à l'issue de l'arrivée, Tour de la liberté,
Place Julles Ferry*